

## Compte rendu de séance

### Séance du 25 Avril 2014

L' an 2014 et le 25 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, Mme LEROY Edith, M. DESSERT Jean-Claude, Mme BARRIER Valérie, M. HARDY Yannick, Mme MARIAUD Patricia, M. COCHONNEAU Claude, Mme JOUIN Nicole, M. GENDRON Bernard

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 18/04/2014

**Date d'affichage** : 18/04/2014

**A été nommé(e) secrétaire** : Bruno GODREAU

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- Location de matériels - Tarifs - 2014/056
- Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SITCOM) Montoire-sur-le-Loir / La Chartre-sur-le-Loir. - 2014/057
- Syndicat des propriétaires et exploitants d'étangs du Val de Loire -Adhésion 2014 - 2014/058
- Constitution de la Commission d'appel d'offres - 2014/059
- Commission communal des Impôts directs - 2014/060
- Désignation correspondant défense - 2014/061
- Extension bâtiment existant à usage de cuisine et de restaurant scolaire - avenant au marché des travaux - 2014/062
- Location minigolf - pédalos - 2014/063
- Réforme des rythmes scolaires - 2014/064
- Poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe - 2014/065
- Mise à disposition d'agents du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe à la Commune - 2014/066
- Demande de stage présenté par Pierrick AMAND - 2014/067

## Location de matériels - Tarifs / réf : 2014/056

**En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant les tarifs de location de matériels.**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2007 relative aux tarifs de location du podium,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2008 relative aux tarifs de location des tables et bancs,

Vu les demandes de locations des stands,

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- d'annuler les délibérations des 23 novembre 2007 et du 10 juin 2008.

- de louer les stands et les podiums et de fixer les tarifs comme suit :

- Stand ... 20 € par élément
- Podium ... 5 € par élément
- Toit podium ... 200€
- Caution pour le podium ... 500€

Un certificat d'assurance couvrant les risques liés à l'organisation de la manifestation et à l'utilisation du podium sera exigé.

- de louer les tables et bancs aux habitants de Marçon, aux agents communaux et aux associations de la commune et de fixer les tarifs comme suit :

LOCATAIRES	TABLES	TABLES	BANCS	BANCS
	2m	4m	2m	4m
<b>Habitants de Marçon et employés communaux</b>	2€	4€	1€	2€
<b>Association de la Commune</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

L'ensemble des nouveaux tarifs prendra effet à compter du 1er juin 2014.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SITCOM) Montoire-sur-le-Loir / La Chartre-sur-le-Loir. / réf : 2014/057**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-7 ;

Vu les informations données par M. le Maire sur les compétences du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SITCOM) Montoire-sur-le-Loir / La Chartre-sur-le-Loir ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la Commune qui siégeront au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SITCOM) Montoire-sur-le-Loir / La Chartre-sur-le-Loir ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SITCOM) Montoire-sur-le-Loir / La Chartre-sur-le-Loir et à nommer deux assesseurs : Valérie BARRIER et Jean-Claude DESSERT.

### **Election premier délégué titulaire**

Premier tour de scrutin

Monique TROTIN est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Mme Monique TROTIN: 13 voix

Mme Monique TROTIN, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée délégué.

### **Election deuxième délégué titulaire**

Premier tour de scrutin

Jean-Claude DESSERT est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

M. Jean-Claude DESSERT: 14 voix

M. Jean-Claude DESSERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

### **Election premier délégué suppléant**

Premier tour de scrutin

Yannick HARDY est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

M. Yannick HARDY : 14 voix

M. Yannick HARDY, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamé délégué.

### **Election deuxième délégué suppléant**

Premier tour de scrutin

Emilie SINNAEVE est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Mme Emilie SINNAEVE 13 voix

Mme Emilie SINNAEVE, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués suivants :

**Délégués titulaires :**

**Mme TROTIN Monique**

**Mr DESSERT Jean-Claude**

**Délégués suppléants :**

**Mr HARDY Yannick**

**Mme SINNAEVE Emilie**

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Syndicat des propriétaires et exploitants d'étangs du Val de Loire -Adhésion 2014 / réf : 2014/058**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler son adhésion pour l'année 2014 au Syndicat des propriétaires et exploitants d'étangs du Val de Loire dont le siège social est à Tours (Indre-et-Loire) - 2 rue de Ballan. Le montant de la cotisation s'élève à 71 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Constitution de la Commission d'appel d'offres / réf : 2014/059**

Vu les disposition de l'article 22 du Code des marchés publics relatives à la composition de de la Commission d'appel d'offres.

Considérant que la Commission d'appel d'offres doit comporter en plus du Maire, Président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres de la Commune, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret. Mme Valérie BARRIER et M. Jean-Claude DESSERT ont été nommés assesseurs.

Mr Jean-Yves RICHARD présente une liste composée de :

**Membres titulaires :**

Jean-Yves RICHARD

Valérie BARRIER

Jean-Pierre CHEREAU

**Membres suppléants :**

Bernard GENDRON

Bruno GODREAU

Francis DAUDIN

Il a été ensuite procédé au dépouillement

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

A obtenu :

- Liste conduite par Jean-Yves RICHARD 12 voix

Le Conseil Municipal, déclare les membres suivants élus qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres en plus du Maire, membre de droit :

**Membres titulaires :**

- Jean-Yves RICHARD
- Valérie BARRIER
- Jean-Pierre CHEREAU

**Membres suppléants :**

- Bernard GENDRON
- Bruno GODREAU
- Francis DAUDIN

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Commission communal des Impôts directs / réf : 2014/060**

M. le Maire précise qu'il convient de proposer à l'Administration Fiscale les noms de vingt-quatre personnes susceptibles de remplir les fonctions de membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Parmi ces personnes, douze seront retenues par l'Administration, dont 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Ces personnes doivent être âgées de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisées avec la vie communale et la fiscalité directe locale et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après délibération, le Conseil Municipal propose la liste suivante :

**Membres titulaires au titre des taxes foncières :**

- Claudine GORTEAU, exploitante agricole, domiciliée "La Saulaie"
- André FROMONT, retraité, domicilié "Bois Marron"
- Pierre CHIQUET, domicilié "La Potence"
- Adrien PETIT, retraité, domicilié "La Pâtisserie"
- Alain BOULAY, retraité, domicilié 5 route du Val de Loir

**Membres suppléants au titre des taxes foncières :**

- Pierre CHEREAU, retraité, domicilié "La Fosse Gaude"
- André DROUULT, retraité, domicilié "La Roche"
- Gilbert CRONIER, retraité, domicilié "La Perrine"
- Amandine FRESNEAU, domiciliée 1 place de l'Eglise Appt 2
- Yves LE CORRE, retraité, domicilié "Prés Serreaux"

**Membres titulaires au titre de la taxe d'habitation :**

- Nicole JOUIN, secrétaire, domiciliée "Le Carroir"
- Jeannine FRESNEAU, retraitée, domiciliée 13 route du Val de Loir
- Christian BOULAY, adjoint technique, domicilié "Les Carries"
- Philippe PLISSON, agriculteur, domicilié "Les Blinières"
- Jean-Marie DUTHILLEUL, architecte, domicilié 54 route du Val de Loir

**Membres suppléants au titre de la taxe d'habitation :**

- François OGER, informaticien, domicilié "La Perraudière"
- Pierrette HERMENAULT, sans profession, domiciliée "Les Borderies"
- Vincent FAIVRE, retraité, domicilié 1 bis route du Port Gauthier
- Bernadette BACLE, retraitée, domiciliée 8 chemin du Bois Blandin

**Membre au titre de la taxe professionnelle :**

- Dominique POMAREDE, artisan serrurerie métallerie, domicilié Chemin du Bois Blandin

**Membre au titre de la taxe professionnelle :**

- Serge BRISARD, retraité, domicilié "Picoiseau" à La Chartre-sur-le-Loir
- Jean-Claude BOUTARD, retraité, domicilié 11 rue de la Madeleine à La Chartre-sur-le-Loir

**Membre au titre de propriétaires de bois :**

- Jean-Pierre CHEREAU (titulaire), artisan meunier, domicilié "La Fosse Gaude"
- Jean-Louis TREMBLAY (suppléant), artisan restauration meubles anciens, domicilié "Le Bruer"

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Désignation correspondant défense / réf : 2014/061**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-7 ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un correspondant défense au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un correspondant défense au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

**Premier tour de scrutin**

- Francis DAUDIN est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

M. Francis DAUDIN : 13 voix

M. Francis DAUDIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été désigné correspondant défense.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Extension bâtiment existant à usage de cuisine et de restaurant scolaire - avenant au marché des travaux  
réf : 2014/062**

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 13 mai 2013, 19 juin 2013 et 26 septembre 2013 relatives au marché de travaux d'extension d'un bâtiment existant à usage de cuisine et de restaurant scolaire ;

Vu le rapport de présentation n°1 du 19 mars 2014 relatif aux avenants n°1 du marché de travaux d'extension d'un bâtiment existant à usage de cuisine et de restaurant scolaire : Lot n° 06 - Electricité, lot n° 08 - Carrelage, lot n° 09 - Peinture ;

Vu le rapport de présentation n°2 du 24 avril 2014 relatif à l'avenant n°1 du marché de travaux d'extension d'un bâtiment existant à usage de cuisine et de restaurant scolaire : Lot n° 06 - Eléctricité ;

Considérant la nécessité de modifier certains travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter les avenants suivants relatifs au marché de travaux d'extension d'un bâtiments existant à usage de cuisine et de restaurants scolaire :

- Lot n° 06 : Electricité - Entreprise FEFEU - 995€ HT  
Le montant du marché qui était de 14 615.99 € HT est porté à la somme de 13 620.99 € HT, soit - 6.81%.
- Lot n° 08 : Carrelage - Entreprise BLONDEAU + 929.22 € HT  
Le montant du marché qui était de 10 494.75 € HT est porté à la somme de 11 423.97 € HT, soit + 8.86%.
- Lot n° 09 : Peinture - Entreprise VALIENNE + 418.03 € HT  
Le montant du marché qui était de 2 192.30 € HT est porté à la somme de 2 610.33 € HT, soit + 19.07%.

Le montant total du marché s'élève à 145 635.23 € HT au lieu de 145 282.98 € HT, soit + 0.25%.

- d'autoriser le Maire à signer les avenants correspondants et tout autre document afférent à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Location minigolf - pédalos / réf : 2014/063**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Isabelle BRANJONNEAU a sollicité le renouvellement de la convention signée le 23 mai 2013 pour l'activité pédalos et mini-golf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conclure une nouvelle convention de mise à disposition d'un bien immobilier et de biens mobiliers destinés aux activités mini-golf et pédalos sur la base de loisirs avec Mme Isabelle BRANJONNEAU pour une durée d'un an, du 7 juin 2014 au 6 juin 2015.

Le loyer annuel est fixé à 1 818.62 €, sur la base du loyer de la période du 7 juin 2013 au 6 juin 2014 et en fonction de la variation des indices du coût de la construction des 4ème trimestre 2012 et 4ème trimestre 2013.

Le loyer est payable selon l'échéancier suivant :

- 3/12<sup>e</sup> au 31/07/2014 et au 31/08/2014
- 2/12<sup>e</sup> au 30/09/2014 et au 30/06/2015
- 1/12<sup>e</sup> au 31/10/2014 et au 31/05/2015

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réforme des rythmes scolaires / réf : 2014/064**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17/01/2014, relative à la réforme du rythme scolaire.

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu les circulaires du 17 septembre 2013 et du 04 novembre 2013 du Directeur Académique des Services de l'Education sur la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014 ;

Vu les principes généraux sur l'organisation du temps scolaire et les dérogations possibles ;

Vu l'exposé de Mme SINNAEVE, Maire-Adjointe, sur la réunion qui s'est tenue avec les élus de Beaumont-sur-Dême, les enseignants, les représentants des Parents, la Commission Scolaire, sur la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires ;

Vu les options retenues dans les communes voisines et les possibilités de choix d'activité ;

Vu la nécessité de travailler sur la coordination entre les deux écoles du SIVOS de la Vallée de la Dême ;

Vu la nécessité de tenir compte des contraintes liées aux transport scolaires ;

Considérant la nécessité de compléter le planning de la semaine scolaire à la rentrée scolaire 2014 pour l'école maternelle et l'école primaire.

Considérant la nécessité de compléter les activités périscolaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'annuler et de remplacer la délibération du 17 janvier 2014

- de proposer d'organiser la semaine scolaire à la rentrée 2014 pour l'école maternelle et l'école primaire comme suit :

**Emploi du temps Ecole Maternelle :**

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b><u>Matin</u></b>					
<b>Début des classes :</b>	9H00	9H00	9H00	9H00	9H00
<b>Fin des classes :</b>	12H00	12H00	11H20	12H00	12H00
<b>Pause méridienne (durée minimale 1H30)</b>	Durée de la pause méridienne : 12H00 - 13H30	Durée de la pause méridienne : 12H00 - 13H30	Repos	Durée de la pause méridienne : 12H00 - 13H30	Durée de la pause méridienne : 12H00 - 13H30
<b><u>Après-midi</u></b>					
<b>Début des classes :</b>	13H30	14H40	Repos	13H30	14H40
<b>Fin des classes :</b>	16H30	16H30		16H30	16H30
<b>Accueil périscolaire</b>		13H30 - 14h40			13H30 - 14H40



### Emploi du temps Ecole Primaire :

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b><u>Matin</u></b>					
<b>Début des classes :</b>	9H00	9H00	9H00	9H00	9H00
<b>Fin des classes :</b>	12H00	12H00	11H20	12H00	12H00
<b>Pause méridienne (durée minimale 1H30)</b>	Durée de la pause méridienne : 12H00 - 13H30	Durée de la pause méridienne : 12H00 - 13H30	Repos	Durée de la pause méridienne : 12H00 - 13H30	Durée de la pause méridienne : 12H00 - 13H30
<b><u>Après-midi</u></b>					
<b>Début des classes :</b>	13H30	13H30	Repos	13H30	13H30
<b>Fin des classes :</b>	16H30	15H20		16H30	15H20
<b>Accueil périscolaire</b>		15H20 - 16H30			15H20 - 16H30

Mme SINNAEVE porte à la Commission des Conseillers Municipaux les informations suivantes sur les ateliers d'accueil périscolaire :

- Durant ces ateliers d'accueil périscolaire, les élèves de maternelle et de l'école primaire devront être encadrés par 2 adultes et pour les élèves de l'école primaire, 3/4 des adultes encadrants devront être diplômés ;

- Les ateliers se dérouleront à l'école maternelle, à l'école primaire, et à l'ancienne cantine pour les élèves de l'école primaire ;

- Pour la 1<sup>ère</sup> année une subvention de l'Etat d'un montant de 90€ sera allouée. Il convient de voir avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les aides éventuelles ;

- L'organisation de ces ateliers se fera par période de vacances à vacances, 2 fois 1h10 de Temps d'accueil Périscolaire par semaine ;

- Les ateliers sûrs et encadrés sont les activités suivantes: jardinage, anglais, sport, vent, code de la route, création de marionnettes et écriture de spectacles, loisirs créatifs en liaison avec les projets pédagogiques des maîtresses, et aide aux devoirs.

- Des ateliers sont en attente de confirmation : club d'échecs, mosaïque, bibliothèque, journal et gymnastique.

Une réunion au Centre Social est prévue pour parler de l'organisation du mercredi.

Une réunion avec Beaumont-sur-Dême, le SIVOS, le Centre Social, etc, sera prévue ultérieurement pour mettre en oeuvre le Projet Educatif Territorial (PEDT).

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe / réf : 2014/065**

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'occupation du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps partiel (80 %) pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1er juin 2014.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Mise à disposition d'agents du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe à la Commune / réf : 2014/066**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser M. Le Maire à prendre toutes décisions concernant la mise à disposition d'agent non titulaire du service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe en cas de besoin.

-d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes avec le Centre de Gestion.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Demande de stage présenté par Pierrick AMAND / réf : 2014/067**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de stage présenté par Pierrick AMAND, scolarisé au collège Pierre de Ronsard ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de prendre en stage M. AMAND Pierrick, élève de 4ème pour les périodes du 15 au 20 mai 2014 inclus et du 23 au 17 juin 2014 inclus ;

- autorise le Maire à signer la convention correspondante avec le collège Pierre de Ronsard à La Chartre-sur-le-Loir.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014

M. Le Maire porte à connaissance des Conseillers Municipaux la circulaire relative à la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'année 2014.

M. Jean-Yves Richard, Président de la Commission Travaux, propose l'éclairage public de la Croix Caseau.

Une étude par la Commission Travaux sera faite. La décision sera prise à la prochaine séance du Conseil Municipal.

La date limite de dépôt du dossier est fixée au Lundi 26 Mai 2014.

Colis du 1er Mai

La Distribution du colis du 1er Mai aura lieu mercredi 30 Avril à partir de 17h et le jeudi 1er Mai.

Elections Européennes

Les permanences du bureau de vote des élections européennes du 25 Mai sont constituées.

Séance levée à: 22:52

En mairie, le 12/05/2014  
Le Maire  
Jean-Pierre CHEREAU